

# VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le premier du mois d'avril à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

#### ÉTAIENT PRESENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mme Nelly LEMARINEL, Mr Louis POUTAS, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HEBERT, Mme Odile LEFAIX-VERON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoints,

Mme Colette HELIE, Mme Marie-Odile LECRES, Mr Ismaël CHENINA, Mr Jean-Pierre ROUXEL, Mr Christian MONTECOT, Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THEVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY, Mr Patrick LEBARILLIER, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Marc SPAGNOL, Mr Christophe LUCE, Mr Arnaud BAUDRY, Mme Florence DUBOIS, Mme Magali MIRAS, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mme Stéphanie PELERBE.

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette HÉLIE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

---

#### 1 – REPRESENTATION DE LA VILLE DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES, LES INSTANCES DE CONCERTATION, LES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL ET AUPRES DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

##### 1 – ATTRIBUTION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a désigné ainsi qu'il suit les délégués qui siégeront dans les quatre commissions municipales :

<b>Commission n°1 : Sports – Jeunesse – Culture - Quartiers</b>	
Dominique HEBERT, 7 <sup>ème</sup> adjoint Odile LEFAIX-VERON, 8 <sup>ème</sup> adjoint	
Colette HÉLIE Marie-Odile LECRÈS Dominique JULLIEN Christiane COLSON	Marc SPAGNOL Arnaud BAUDRY Florence DUBOIS Alain LEMAÎTRE

<b>Commission n°2 : Petite enfance – Enfance – Éducation – Personnel – Administration générale</b>	
Pierre BIHET, 1 <sup>er</sup> adjoint Nelly LEMARINEL, 4 <sup>ème</sup> adjoint	
Christian MONTÉCOT Christine DORY	Magali MIRAS Jeannine BALAVOINE

<b>Commission n°3 : Finances – Développement durable – Travaux – Animation de la ville – Personnes âgées</b>	
Annick GODEFROY, 2 <sup>ème</sup> adjoint Marie-Claire BAUDIN, 6 <sup>ème</sup> adjoint Arnaud CATHERINE, 9 <sup>ème</sup> adjoint	
Jean-Pierre ROUXEL Marianne THÉVENY Michel MELET	Patrick LEBARILLIER Christophe LUCE Jacques HUBERT

<b>Commission n°4 : Environnement – Cadre de vie – Urbanisme - Habitat</b>	
Jean-Pierre LELOY, 3 <sup>ème</sup> adjoint Louis POUTAS, 5 <sup>ème</sup> adjoint	
Ismaël CHENINA Jean-Pierre BIGAY Isabelle MARIVAUX	Marie LEPOITTEVIN-DUBOST Stéphanie PÉLERBE

## 2 – REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES INSTANCES DE CONCERTATION OU GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE</u>	Bernard CAUVIN Odile LEFAIX VÉRON Arnaud CATHERINE Marc SPAGNOL Christophe LUCE Arnaud BAUDRY Florence DUBOIS Alain LEMAÎTRE
<u>CONSEIL DE LA JEUNESSE</u>	Bernard CAUVIN Dominique HEBERT Dominique JULLIEN Arnaud BAUDRY Magali MIRAS Isabelle MARIVAUX Stéphanie PÉLERBE
<u>CONSEIL DE LA VIE ÉDUCATIVE</u>	Bernard CAUVIN Pierre BIHET Nelly LEMARINEL Christian MONTÉCOT Christophe LUCE Florence DUBOIS Jeannine BALAVOINE

<b><u>CONSEIL DE LA VIE ET DE L'ACTION CULTURELLE</u></b>	Bernard CAUVIN Nelly LEMARINEL Marie-Claire BAUDIN Dominique HEBERT Christian MONTÉCOT Christine DORY Florence DUBOIS Marie LEPOITTEVIN- DUBOST Jeannine BALAVOINE
---	--

### 3 – REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

<b>ORGANISMES</b>	<b>Représentants</b>
<b><u>COMITE DE PILOTAGE CUCS</u></b>	Dominique HEBERT
<b><u>CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)</u></b>	Maire (membre de droit) Pierre BIHET Louis POUTAS Dominique HEBERT
<b><u>MEF – MISSION LOCALE</u></b>	Dominique HEBERT (tit.) Isabelle MARIVAUX (sup.)
<b><u>FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT</u></b>	Nelly LEMARINEL (tit.) Jean-Pierre ROUXEL (sup.)
<b><u>FONDS D'AIDE AUX JEUNES</u></b>	Nelly LEMARINEL (tit.) Jean-Pierre ROUXEL (sup.)
<b><u>COMMISSION LOCALE D'INSERTION</u></b>	Nelly LEMARINEL
<b><u>COORDINATION DE L'ACCUEIL D'URGENCE</u></b>	Annick GODEFROY
<b><u>PLIE</u></b>	Nelly LEMARINEL (tit.) Jean-Pierre ROUXEL (sup.)
<b><u>SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE (SAG)</u></b>	Marie-Claire BAUDIN (tit.) Christiane COLSON (sup.)
<b><u>CENTRE BECQUEREL</u></b>	Marie-Claire BAUDIN
<b><u>PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT</u></b>	Jean-Pierre LELOY
<b><u>COMMISSION INFORMATION AUPRES DU SITE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DU PORT MILITAIRE DE CHERBOURG</u></b>	Jean-Pierre LELOY

<b><u>COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS)</u></b>	Pierre BIHET (tit) Annick GODEFROY (sup)
<b><u>ANDES</u></b>	Odile LEFAIX VERON
<b><u>CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CUC</u></b>	Annick GODEFROY
<b><u>INSTANCE LOCALE DE L'HABITAT</u></b>	Annick GODEFROY
<b><u>CONSEIL CONSULTATIF D'EXPLOITATION DE LA CRIEE DE CHERBOURG</u></b>	Pierre BIHET (tit) Ismaël CHENINA (sup)
<b><u>MAISON DU TOURISME</u></b>	Annick GODEFROY
<b><u>CONSEIL INTERCOMMUNAL DU BUREAU D'HYGIENE</u></b>	Bernard CAUVIN Louis POUTAS Jean-Pierre BIGAY
<b><u>ASSOCIATION DE SOUTIEN CSPI</u></b>	Bernard CAUVIN (tit) Jean-Pierre ROUXEL (sup) Dominique HEBERT (tit) Arnaud CATHERINE (sup)
<b><u>CORRESPONDANT DE LA DEFENSE</u></b>	Pierre BIHET
<b><u>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</u></b>	Pierre BIHET
<b><u>COMMISSION DE SÉCURITÉ</u></b>	Jean-Pierre ROUXEL (tit.) Arnaud CATHERINE (sup.)
<b><u>COMMISSION DEPART. ACCESSIBILITE ET SECURITE</u></b>	Arnaud CATHERINE
<b><u>ÉCOLE SAINTE MARIE</u></b>	Pierre BIHET (tit) Christiane COLSON (sup)
<b><u>COLLEGE RAYMOND LE CORRE</u></b>	Odile LEFAIX VERON
<b><u>LYCEE EDMOND DOUCET</u></b>	Patrick LEBARILLIER Annick GODEFROY
<b><u>CONSEIL DE CRECHE</u></b>	Nelly LEMARINEL Marie LEPOITTEVIN-DUBOST

<u>CONSEIL D'ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES</u>	<b>Représentant</b>
Primaire Léon BLUM	Marc SPAGNOL
Primaire Jean GOUBERT	Annick GODEFROY
Primaire François MITTERRAND	Pierre BIHET
Primaire Jean MACE	Jean-Pierre LELOY
Primaire Joseph BOCHER	Christian MONTECOT
Primaire Jules FERRY	Jean-Pierre BIGAY
Maternelle Léon Blum	Magali MIRAS
Maternelle Pauline KERGOMARD	Isabelle MARIVAUX
Maternelle François MITTERRAND	Colette HELIE
Maternelle les AVOYNES	Nelly LEMARINEL
Maternelle Joseph BOCHER	Christian MONTECOT
Maternelle Raymond LE CORRE	Arnaud BAUDRY

## 2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE AUPRES DE LA CUC

L'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'un établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection de ses délégués ainsi qu'il suit :

REPRESENTANTS
Bernard CAUVIN Ismaël CHENINA Marie-Odile LECRÈS Annick GODEFROY Jean-Pierre ROUXEL Louis POUTAS Jean-Pierre LELOY Colette HÉLIE Christian MONTÉCOT Stéphanie PÉLERBE

## 3 – DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, la commission d'appel d'offres est constituée du Maire, président de la commission, ou son représentant, de cinq membres du Conseil Municipal élus au sein de l'assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de membres de droit.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Monsieur Bernard CAUVIN, Président, membre de droit	Monsieur Arnaud CATHERINE
Madame Annick GODEFROY	Monsieur Pierre BIHET
Monsieur Louis POUTAS	Monsieur Ismaël CHENINA
Monsieur Jean-Pierre LELOY	Madame Marianne THÉVENY
Monsieur Dominique HEBERT	Monsieur Patrick LEBARILLIER
Stéphanie PÉLERBE	Alain LEMAÎTRE

#### **4 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'article 7 du décret du 6 mai 1995, modifié par le décret du 04 janvier 2000 précise que le Conseil d'Administration du CCAS doit être composé, hors le Président, d'un nombre maximum de huit membres élus désignés par le Conseil Municipal et du même nombre de membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal a fixé à seize le nombre de membres du conseil d'administration soit huit conseillers à élire, et a procédé à l'élection de ses représentants ainsi qu'il suit :

<b>REPRESENTANTS</b>
Le Maire, Bernard CAUVIN, Président es qualité
Marie-Claire BAUDIN
Nelly LEMARINEL
Jean-Pierre ROUXEL
Marianne THÉVENY
Odile LEFAIX-VERON
Christiane COLSON
Michel MELET
Jeannine BALAVOINE

#### **5 – INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX MAIRE ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Il appartient aux assemblées délibérantes de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, dans la limite du plafond légal, et ce, dans le délai de trois mois suivant leur installation.

La délibération fixe les pourcentages de la base et non des montants en valeur, permettant ainsi une revalorisation lors des changements de valeur indiciaire de la fonction publique. Cette délibération statue également sur les différentes majorations possibles dans la collectivité concernée. Enfin, l'assemblée doit statuer sur la répartition interne de l'enveloppe ainsi constituée entre les ayants droits.

Sont ainsi bénéficiaires potentiels, le maire, les maire adjoints, mais également les conseillers municipaux ayant reçu délégation.

L'indemnité du maire se calcule à partir d'un pourcentage de 65 % appliqué à l'indice majoré 821. L'indemnité de base des maire adjoints se calcule à partir d'un pourcentage de 27,5 % appliqué à ce même indice. La loi prévoit une première majoration des indemnités liée à l'exercice des mandats dans un chef lieu de canton. Celle-ci est de 15 %. Une deuxième majoration cumulable avec la première est liée à l'exercice du mandat dans une commune bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine, soit 33 % du même indice (au lieu de 27,5 %).

La proposition municipale est de répartir cette enveloppe suivant une troisième modalité : il s'agit d'adopter le régime indemnitaire des maire et maire adjoints tout en opérant une réfaction de 11.000 € pour indemniser les missions de conseillers municipaux délégués sur des missions impliquant une charge de travail réelle et constante.

Le Conseil Municipal, moins 4 votes contre (Mme Balavoine, Mr Hubert, Mr Lemaître et Mme Pélerbe) a accepté la proposition de répartition de l'enveloppe indemnitaire, ainsi que l'indemnisation de conseillers municipaux délégués ou participant à la commission d'appel d'offres, sachant que les montants indiqués seront revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point de la fonction publique et indique que les indemnités seront versées à compter de la prise effective des délégations.

## **6 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AUTORISATION**

Les difficultés à recruter un cadre territorial dans le domaine des finances publiques ont conduit le conseil municipal à autoriser la création d'un poste d'attaché contractuel pour le recrutement d'un directeur financier.

L'intéressé venant de réussir les épreuves du concours d'attaché territorial, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de le nommer sur le poste d'attaché territorial.

## **7 – ASSOCIATION « FEMMES ET HORIZONS » - CONVENTION**

Dans l'optique de développement d'une démarche de partenariat avec les associations, la ville d'Equeurdreville-Hainneville a mis en œuvre des activités d'alphabétisation, par le biais d'une convention avec l'association Femmes et Horizons.

Il apparaît nécessaire de renouveler cette convention précisant les modalités de mise à disposition des locaux et l'attribution de la subvention annuelle. Cette convention est renouvelable tacitement deux fois sachant que le montant de la subvention peut faire l'objet d'un avenant financier annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder au versement de la subvention.

## **8 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE – ANNEE 2008**

Ce fonds a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. La ville est sollicitée à hauteur de 0,23 € par habitant, soit 4.269,95 € arrondis à 4.270 € pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la participation financière pour 2008 et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.

### **9 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT – FONDS SOCIAL ÉNERGIE – ANNEE 2008**

L'objectif de ces fonds est d'aider les personnes et les familles qui éprouvent des difficultés particulières à accéder à un logement décent et à s'y maintenir.

Dans le cadre de la mise en place du Fonds de Solidarité pour le Logement un nouveau règlement intérieur a été mis en œuvre sans que le rôle du fonds ait été modifié.

Pour l'année 2008 le montant de la subvention demandée est de 0,90 € par habitant, soit 16.708,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la participation financière pour 2008 (qui sera effectivement versée au vu des bilans et rapports d'activité) et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.

### **10 – BUDGET PRIMITIF 2008 – ÉTAT DES SUBVENTIONS 2008**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'état des subventions 2008.

### **11 – BUDGET PRIMITIF 2008 – VILLE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

Le Conseil Municipal, moins 4 abstentions de Mme Balavoine, Mr Hubert, Mr Lemaître et Mme Pélerbe, a voté le budget primitif 2008 par nature et l'a adopté au niveau du chapitre. L'ensemble des crédits prévisionnels s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 18.262.241,00 € en mouvements totaux pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

### **12 – BUDGET PRIMITIF 2008 – FISCALITE – FIXATION DES TAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a choisi de ne pas augmenter la pression fiscale et a reconduit les quatre taux d'imposition suivants à leur valeur de 2007 :

- taxe d'habitation	9,56 %
- taxe foncière (bâti)	15,82 %
- taxe foncière (non bâti)	39,45 %
- taxe professionnelle	12,62 %

### **13 – REPRISE SUR PROVISION – 90.000 €**

En 2006, 300.000 € ont été placés en provision et mis en réserve au titre d'un différend sur le centre tennistique, en attente du jugement définitif.

Les premiers travaux à la suite de ce litige devant démarrer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la reprise sur provision pour un montant de 90.000 €.

#### **14 – BUDGET PRIMITIF 2008 – SUBVENTION AU CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention de 658.800 € au CCAS pour l'année 2008.

#### **15 – BUDGET PRIMITIF 2008 – CAMPING MUNICIPAL DE LA SALINE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget annexe du terrain de camping.

#### **16 – BUDGET PRIMITIF 2008 – LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget annexe « lotissement ».

#### **17 – BUDGET PRIMITIF 2008 – CIMETIERE – CREUSEMENT DES FOSSES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget annexe du cimetière pour le creusement des fosses.